



Manon et son compagnon ont été suivis par l'équipe du CPERD pendant un an. Même si la sortie du dispositif s'est soldée par un placement mère-enfant en centre maternel, les jeunes parents reconnaissent qu'ils avaient besoin d'une aide.

Prévenir les placements



Colmar. Parentalité, santé, budget, insertion, logement... L'équipe pluridisciplinaire du centre parental expérimental renforcé intervient en prévention au domicile de parents vulnérables pour un accompagnement global. Objectifs? Soutenir les compétences parentales tout en veillant au bon développement de l'enfant.

L'équipe est vraiment cool, à l'écoute. Ils ne sont pas là pour nous embêter mais pour nous aider.»

Son petit garçon âgé d'un peu plus d'un an assis sur ses genoux, Manon revient sur son parcours au sein du Centre parental expérimental renforcé diffus (CPERD): « Grâce à eux, nous avons trouvé un appartement et

une place en crèche. Mon fils a bien évolué, avec des temps d'éveil et de jeux », poursuit la jeune femme âgée de 20 ans. Lorsqu'elle et son compagnon ont intégré le dispositif, ils étaient hébergés chez la mère de Manon, dans appartement bien trop exigü. « C'est vrai, vous nous avez sortis de la misère », reconnaît Brandon. Le père estime pour sa part avoir

« beaucoup appris, pour la prise de repas, le bain, les couchers, les siestes, les soins... Nous avions besoin d'un coup de main ». Au bout d'un an de suivi par le CPERD – un record, la durée d'accompagnement est en moyenne de 9,5 mois –, le juge des enfants a finalement prononcé un placement judiciaire pour leur petit garçon ainsi que

pour le premier fils de Brandon issu d'une précédente union. Ce dernier vit désormais en famille d'accueil, tandis que Manon et son garçon sont accueillis en centre maternel. Si la décision, récente, reste difficile à accepter pour les parents, l'équipe du CPERD a la satisfaction d'avoir « tout fait » pour donner sa chance au couple. « Aujourd'hui, tous



« C'est vrai, vous nous avez sortis de la misère », reconnaît Brandon, compagnon de Marion, dans son nouvel appartement. Ici avec Virginie Horn, éducatrice de jeunes enfants : « Nous partons des compétences des parents pour les mettre en avant, sans être dans le jugement ».

grâce à un suivi intensif

deux reconnaissent qu'ils avaient des besoins et que certaines choses n'allaient toujours pas », constate Maud Renaud, cheffe de service du CPERD. Autre point positif : « Alors que l'accompagnement est fini, Brandon et Manon nous appellent régulièrement, ils gardent le contact avec nous, c'est important. Même si cela n'a pas été facile, je pense qu'ils ont compris l'intérêt de ce placement », ajoute Nathalie Garcia, éducatrice spécialisée.

Manon et Brandon font partie des trois ménages pour qui la sortie du dispositif s'est soldée par une mesure de placement. Pour les cinq autres familles qui ont

quitté le CPERD en 2022, il y a eu maintien à domicile des enfants. « Il est bien évidemment difficile de savoir si les choses se seraient passées différemment sans notre intervention, mais il y avait un très fort risque de placement », soutient Maud Renaud.

Des liens avec l'ASE

Les familles suivies par le CPERD cumulent plusieurs problématiques : précarité, isolement, handicap (déficience intellectuelle, troubles psychiques...), manque de soutien familial, conduites addictives, suspicions de violences conjugales... Autre point commun : les ●●●

« Une aide pour devenir parents »



Jordan Simon,
papa de Timéo

« La gynécologue a parlé du centre parental à ma copine qui a des problèmes de santé et qui est sous curatelle. Au départ, je n'étais pas trop d'accord car je ne connaissais pas le dispositif et j'avais peur qu'on me retire notre fils. L'équipe est intervenue après l'accouchement. Au début, ils venaient quatre à cinq fois par semaine. En tout – j'ai compté –, ils sont venus chez nous 86 fois en six mois ! Ce qui m'inquiétait le plus, c'était les visites

imprévues. Mais tout s'est bien passé. Au final, je l'ai vu comme une aide pour devenir parents. Nous avons appris les façons de faire pour les soins, l'hygiène, l'alimentation... Et puis toute la partie administrative. Nous avons été aidés pour notre demande d'appartement où nous vivons désormais tous les trois avec notre chien. Aujourd'hui, nous sommes sortis du dispositif. Nous sommes toujours suivis par la PMI et l'Espace Solidarités, mon fils a commencé son adaptation à la crèche... Je suis content d'avoir eu cette aide : j'ai mûri. »



Jordan Simon, 26 ans, est désormais un « ancien ». Il partage une photo de son fils Timéo avec Nathalie Garcia, éducatrice spécialisée (au centre) et Maud Renaud, chef de service (à dr.) « Je suis content d'avoir eu cette aide : j'ai mûri. »



Faire en sorte que les parents « à risque » puissent assurer leurs rôles, les accompagner pour qu'ils soient en mesure de garantir le bon développement de leur enfant est l'objectif numéro un.

● ● ● parents ont tous, sans exception, connu les services de protection de l'enfance, soit directement, lorsqu'eux-mêmes étaient enfants, soit parce qu'ils ont des enfants plus âgés confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Avancer plus vite

Autant de vulnérabilités qui peuvent engendrer des difficultés à remplir leurs fonctions parentales. Mis en place en 2021 par l'association Résonance^[1], le CPERD a été pensé pour les aider. Mais l'accompagnement proposé n'est pas uniquement fléché sur le soutien à la parentalité. Il se veut global et peut toucher tout aussi bien le logement, que l'insertion, la gestion budgétaire, la santé ou encore la conjugnalité... L'équipe est donc composée de sept professionnels aux profils variés : conseiller en économie sociale familiale, éducatrices de jeunes enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, éducatrice spécialisée et infirmière. « C'est une vraie richesse, estime Céline Torlet, EJE spécialisée dans la médiation familiale et conjugale. J'ai travaillé huit ans en placement à domicile et je me retrouvais à accompagner

le volet emploi ou financier alors que ce n'était pas mon cœur de métier. Ici, nous pouvons nous appuyer sur les compétences de l'équipe. » Pour sa collègue éducatrice spécialisée, Nathalie Garcia,

« C'est une vraie richesse. Ici, nous nous appuyons sur les compétences de nos collègues. »

la pluridisciplinarité « permet d'avancer plus vite » : « Lorsque que les assistantes sociales de secteur sont d'accord, il nous arrive par exemple de faire nous-mêmes les dossiers de demande de curatelle, cela permet de gagner du temps. Et nous voyons les effets de nos actions plus rapidement. »

Temps de répit

Au quotidien, les professionnels réalisent en moyenne cinq interventions par semaine : des visites à domicile, des accompagnements à l'extérieur (chez le médecin, à la protection maternelle et infantile [PMI], à la mission locale, chez un bailleur, à la crèche, à la piscine, la bibliothèque...), des contacts

par téléphone. Le rythme fléchit quand approche la fin de l'accompagnement pour préparer la sortie et la transition vers les dispositifs de droit commun. L'équipe peut aussi s'appuyer sur le plateau technique de Résonance. « Notre centre maternel dispose d'une crèche et d'une salle sensorielle dont peuvent bénéficier les parents du CPERD », indique Yann Mentzer, directeur du pôle Parentalité et Insertion. Des temps de répit sont également possibles. « En cas de tensions dans le couple pour s'extraire du domicile, ou en cas d'épuisement,

nous pouvons accueillir la mère seule, la mère et l'enfant ou l'enfant seul dans un espace réservé au sein de notre centre maternel. Mais nous n'avons pas la possibilité d'accueillir les pères ou les couples », précise le directeur.

Sur le fil, entre prévention et protection

Faire en sorte que les parents « à risque » puissent assurer leurs responsabilités et leurs rôles, les accompagner pour qu'ils soient en mesure de garantir la sécurité et le développement de leur enfant : voilà l'objectif numéro un du

EN CHIFFRES

- 8 familles, 24 places
- Pour des ménages composés d'1 ou 2 parents avec 1 ou 2 enfants de moins de 3 ans (dont 1 âgé de moins de 12 mois ou une grossesse en cours)
- Durée de l'accompagnement : 6 mois renouvelables (Durée moyenne en 2022 : 9,5 mois)
- Permanence 7 jours/7, 365 jours/an, de 8 heures à 21 heures (avec une astreinte)
- Équipe : 2 éducatrices de jeunes enfants, 1,5 ETP d'auxiliaires de puériculture, 1 éducatrice spécialisée, 1 conseiller en économie sociale familiale, 1 cheffe de service et 0,5 ETP d'infirmière
- Budget : 480 000 euros financés en 2023 à 100 % par la Collectivité européenne d'Alsace



Des membres de l'équipe au sein de Résonance: Justine Balzano (à g.), auxiliaire de puériculture; Céline Torlet (à dr.), EJE, préparent leur journée d'intervention, qui s'inscrivent dans le cadre administratif de la prévention.

CPERD. Les interventions s'inscrivent dans le cadre administratif de la prévention. Mais sur le terrain, les accompagnements peuvent être sur le fil, entre prévention et protection. « Nous souhaitons rester dans la prévention et ne pas intervenir dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire. Mais il nous arrive d'être un peu limite, reconnaît Yann Mentzer. Nous avons par exemple accompagné une maman mineure qui faisait elle-même

de revaloriser des parents mais aussi de rassurer les partenaires. Les magistrats craignent souvent que nos observations ne soient biaisées par le fait que les familles peuvent se préparer si elles savent à chaque fois que nous allons venir ».

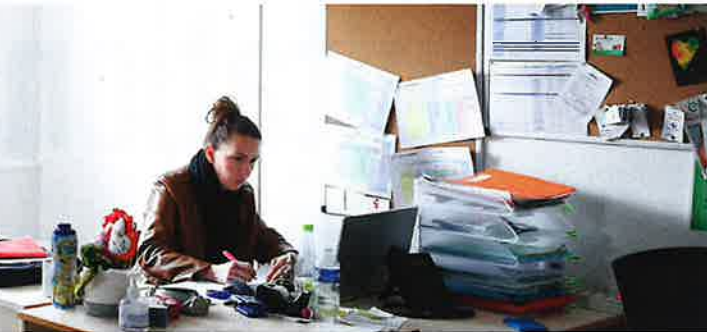
Une adhésion difficile

Accepter d'ouvrir la porte de son domicile à des travailleurs sociaux, plusieurs fois par semaine et parfois de manière fortuite n'est pas simple. Pourtant, l'adhésion des familles est toujours recherchée. « Dans l'idéal, nous aurions aimé que ce soient les parents qui viennent toquer à notre porte pour nous demander de l'aide, admet Maud Renaud. Mais dans la réalité, les parents nous sont orientés par différents partenaires : la maternité, les Espaces Solidarités, le centre maternel, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les foyers de protection de l'enfance... qui repèrent des fragilités. Et c'est vrai que beaucoup de parents acceptent à reculons, par crainte qu'il y ait un placement de leur enfant. » Établir des liens de confiance avec les parents constitue un enjeu majeur. « Les deux premiers mois de suivi sont essentiels : nous faisons mutuellement connaissance, nous essayons de faire en sorte que les parents voient l'intérêt de

« Les deux premiers mois sont essentiels pour se faire confiance. Cela demande du temps. »

l'objet d'un placement judiciaire non effectué. Elle était hébergée au domicile des parents de son compagnon. C'est la responsable du foyer où elle était censée vivre qui nous a sollicités. Nous avons été là dès le début. Notre intervention a permis de rassurer tout le monde, et aujourd'hui, les personnes sont sorties du dispositif et l'enfant a été maintenu auprès de ses parents. »

Des visites à domicile inopinées sont régulièrement organisées pour s'assurer que les familles ne soient pas « dans le rouge ». Pour Céline Torlet, « c'est une manière



Maud Renaud (en bas à dr.), cheffe de service; et Yann Mentzer, directeur du pôle Parentalité et Insertion.

l'accompagnement que nous avons à leur proposer. Cela demande du temps », poursuit la cheffe de service. Pour se faire, l'équipe a une règle d'or. « Nous essayons de partir des compétences des parents et d'utiliser ces compétences pour les mettre en avant et ne pas être dans le jugement », explique Virginie Hom, EJE.

Jouer la carte de la transparence

Autre clé, la transparence. « Notre principe est de se dire toujours les choses. Nous venons, par exemple, de démarrer un accompagnement pour lequel nous avons des inquiétudes en terme de gestion de budget et de violences potentielles. Nous n'avons pas attendu la réunion de synthèse pour en parler. Nous avons été au domicile pour faire part au couple de nos inquiétudes dans le détail et crever l'abcès sans tar-

der », témoigne la cheffe de service. Autre exemple : les réunions de synthèse qui se font intégralement en présence des familles accompagnées. « Cela étonne parfois certains partenaires qui se demandent à quel moment nous nous voyons juste entre nous, rapporte Maud Renaud. Pour nous, tout doit se dire en présence des personnes. C'est la transparence totale! » « Notre but, c'est d'éviter toute suspicion, complète Nathalie Garcia. Je dis souvent aux parents : c'est votre vie, vous avez toutes les cartes en main ! »

Aurélien Vion

Photos: Mathieu Cugnot/
Divergence

[1] Avec un soutien financier de l'État via la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

CONTACT

- cperd@resonance.alsace
- www.resonance.alsace
- 03 89 27 04 01